



## Mémoire

## Mémoire au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes

La traite des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre

> Présenté par Molly Bannerman, M.S.S. Directrice provinciale Initiative Femmes et VIH/SIDA Le 4 mai 2023





L'Initiative Femmes et VIH/SIDA (IFVS) est une réponse communautaire au VIH chez les femmes cis et trans, les femmes bispirituelles et les femmes non binaires de l'Ontario, au Canada. Notre équipe travaille dans 16 régions de l'Ontario. Elle se concentre sur le renforcement des capacités communautaires visant à réduire la transmission du VIH et des capacités des communautés locales à lutter contre le VIH. Elle cherche également à créer des environnements sûrs pour les femmes qui vivent avec le VIH et qui sont exposées aux risques structurels connexes. Notre travail est surtout axé sur les populations touchées de manière disproportionnée par des facteurs de risque structurels, notamment les personnes africaines, caraïbéennes et noires, les Autochtones, les nouveaux arrivants, les toxicomanes, les victimes de violence, les travailleuses du sexe ou les personnes qui ont été incarcérées.

En tant que directrice provinciale de l'IFVS, j'ai constaté une nette amélioration du financement, des politiques et de l'organisation communautaire en lien avec la criminalisation et la surveillance du travail du sexe, sous prétexte de lutter contre la traite des personnes, ce qui a eu des conséquences excessives sur les populations susmentionnées. En particulier, le projet de loi C-36 (Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation. 2014), le projet de loi 251 (Loi de 2021 sur la lutte contre la traite des personnes), la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (2012) et la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes (2021) ont créé des interventions globales, fondées sur la morale et présentées comme des stratégies de lutte contre la traite des personnes, qui exacerbent les risques pour la santé, la sécurité et l'économie des populations cibles de l'Initiative Femmes et VIH/SIDA. Voici quelques exemples de ces interventions : des protocoles de dépistage pour déterminer si les femmes peuvent être victimes de la traite; des descentes pour « sauver » les femmes victimes de la traite et des règlements municipaux pour mettre un frein au travail du sexe et aux salons de massage sans permis. De façon plus générale, ces systèmes de surveillance et de criminalisation poussent les travailleuses du sexe à travailler dans l'isolement, sans soutien, sans sécurité et souvent sans accès à des soins de santé. C'est pour cette raison que les expériences de violence, la pauvreté fondée sur le sexe, la discrimination et les cas d'expulsion de femmes migrantes augmentent, comme c'est le cas pour le risque de propagation du VIH et d'autres ITSS. Ces résultats contribuent directement au fardeau démesuré du VIH qui pèse sur les populations cibles de l'IFVS. En particulier, sur les 4 288 femmes vivant actuellement avec le VIH en Ontario, les toutes dernières données épidémiologiques révèlent que 44 % des femmes nouvellement diagnostiquées sont noires, 13 % sont autochtones et 25 % ont contracté le VIH en échangeant du matériel lié à la consommation de drogues. Les interventions susmentionnées augmentent les risques pour chacune de ces populations en particulier, entre autres, le risque de contracter le VIH et d'autres ITSS, le risque de subir de la violence ou de la criminalisation et le risque d'être expulsé vers un pays où les conditions de vie sont dangereuses. Sans un accès aux soins de santé, au dépistage du VIH et aux services de réduction des risques, ces chiffres continueront de grimper. L'augmentation des systèmes de surveillance et de criminalisation contribue directement et indéniablement aux obstacles auxquels se heurtent ces populations lorsqu'elles souhaitent profiter de ces services inestimables et essentiels. Outre ces systèmes de surveillance et de criminalisation, plus de 307 000 \$ ont été injectés dans ce travail à l'échelle de l'Ontario (et encore plus à l'échelle du pays), ce qui a donné lieu à une organisation communautaire de grande envergure pour ces efforts, laquelle est enracinée dans des approches générales, moralistes et paternalistes de la criminalisation du travail du sexe et de l'organisation de la lutte contre la traite des personnes. Cela a pour conséquence de renforcer la stigmatisation et la discrimination et de faire en sorte que les obstacles existants nuisent aux soins des populations cibles de l'IFVS.





Le travail du sexe a une longue histoire au Canada. Il contribue notamment à l'autonomie économique et à l'émancipation des femmes. Comme l'indique l'ouvrage de Durisin et van der Meulen, Sexualized Nationalism and Federal Human Trafficking Consultations: Shifting Discourses on Sex Trafficking in Canada, l'histoire de la législation répressive et préjudiciable au travail du sexe au Canada est longue. En effet, elle remonte aux années 1970. Par exemple, le projet de loi C-49 (1985) criminalisait la communication sur le travail du sexe. Il est ensuite devenu l'article 213 du Code criminel, qui mettait en place des systèmes d'embourgeoisement et criminalisait les travailleuses du sexe sans abri. Cette loi limitait les capacités des travailleuses du sexe à communiquer dans des espaces publics (et sécuritaires) sur le travail du sexe et minait leur sécurité, en plus d'établir et d'élargir le pouvoir de l'État concernant la criminalisation des travailleuses du sexe. Ces lois incriminantes et créant des systèmes de violence, de risque pour la santé et de criminalisation sont présentes tout au long de l'histoire du Canada, sans pour autant mettre fin au travail du sexe ou à la traite des personnes.

La décriminalisation du travail du sexe et la suppression des systèmes de surveillance favoriseraient la sécurité des populations cibles de l'IFVS, leur accès aux soins de santé, la réduction du racisme systémique ainsi que la diminution des répercussions et des risques du VIH, tout en garantissant l'application de la Charte canadienne des droits et libertés et en contribuant à l'autonomie et à la santé de ces populations. Comme le précise l'article « Global Epidemiology on HIV Among Female Sex Workers: Influence of Structural Determinants » (2015), les travailleuses du sexe affichent un taux démesuré d'infection par le VIH dans le monde, et la modélisation montre que l'élimination de la violence sexuelle pourrait à elle seule réduire de 20 % les infections par le VIH au pays dans la prochaine décennie grâce à son effet immédiat et durable sur la non-utilisation du préservatif chez les travailleuses du sexe et leurs clients. En outre, la recherche montre clairement que c'est la décriminalisation du travail du sexe qui aurait la plus grande incidence sur l'évolution de l'épidémie de VIH dans tous les contextes, permettant d'éviter de 33 % à 46 % des infections d'ici dix ans. Des interventions structurelles et communautaires à multiples facettes sont essentielles pour améliorer l'accès à la prévention et au traitement et pour promouvoir les droits des travailleuses du sexe dans le monde. En outre, comme le mentionne le Réseau juridique canadien, « [t]ant que ce travail sera considéré comme criminel, au Canada, les travailleuses et travailleurs du sexe seront privés de droits fondamentaux comme la liberté d'expression, la liberté d'association, la sécurité de la personne, ainsi que le droit de travailler (et d'avoir des conditions de travail justes et sécuritaires) » – https://www.hivlegalnetwork.ca/site/our-work/sex-work/?lang=fr.

Il est crucial de soutenir les droits de la personne ainsi que l'organisation, la sécurité et l'accès aux soins des travailleuses du sexe pour rendre les communautés plus sûres et pour assurer la santé publique et la sécurité des populations cibles de l'IFVS. Par ailleurs, la suppression des systèmes de criminalisation liés au travail du sexe, la garantie d'un statut d'immigrant pour tous, sans exception, et le recadrage du financement injecté dans la lutte contre la traite des personnes afin de soutenir l'organisation, les droits et la sécurité du travail du sexe sont essentiels. L'IFVS est quant à elle solidaire de l'Alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail du sexe et d'autres groupes de défense qui militent pour la décriminalisation du travail sexuel et le droit à la sécurité, à la santé et à l'autonomie économique des travailleuses du sexe du Canada.

- 1. Supprimer les lois et les réglementations criminelles et municipales et celles relatives à l'immigration qui contribuent à la surveillance et à la criminalisation des travailleuses du sexe, notamment les projets de loi C-36 et 251, sans compter la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.
- 2. Soutenir le statut d'immigrant pour tous au Canada, sans exception et sans limitation





- aux soins de santé et aux autres services communautaires.
- 3. Garantir un accès complet et inclusif aux soins de santé pour tous au Canada.
- 4. Réorienter et recadrer le financement injecté dans la lutte contre la traite des personnes afin de soutenir les droits, la sécurité et la santé des travailleuses du sexe.
- 5. Investir dans le leadership des travailleuses du sexe et des organisations dirigées par des travailleuses du sexe, exercé pour les politiques juridiques et les politiques de santé et sécurité, tout en assurant un tel leadership.
- 6. Investir dans le leadership de l'organisation à la défense des travailleuses du sexe dirigée par des personnes de couleur, asiatiques, autochtones et migrantes, exercé en vue d'un changement de politique.

En tant que directrice provinciale de l'IFVS, je demande au gouvernement de décriminaliser entièrement le travail du sexe et d'investir dans des systèmes favorisant la santé, la sécurité et l'autonomie des travailleuses du sexe. Ces actions contribueraient directement et spécifiquement à la réduction des taux de VIH et de la violence, à la santé des femmes et à leur sécurité économique.